

REGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS

Notre site <https://albicasa.fr/> vous permet de visualiser ce règlement à jour ainsi que de réserver votre appartement au meilleur tarif.

EN CAS DE NON-RESPECT PAR LE CLIENT D'UNE DE CES CONDITIONS, L'HÔTELIER SE TROUVERA DANS L'OBLIGATION D'INVITER LE CLIENT A QUITTER L'ETABLISSEMENT SUR LE CHAMPS ET CE, SANS AUCUNE INDEMNITE.

Article 1 : Heures d'ouverture

La réception téléphonique est ouverte de 17h00 à 19h30. L'hôtel vous accueille 365 jours par an. L'accès au logement est disponible 24h/24. En cas d'extrême urgence, un numéro d'urgence est à votre disposition.

Article 2 : Réservation et Paiement

Il est recommandé à toute personne désireuse de loger à l'appart hôtel de réserver et d'obtenir l'accord de IMMOAPPART. A l'occasion de toute réservation le client devra verser l'intégralité de la réservation au moment de la réservation. Nous acceptons les cartes bancaires suivantes : Visa, Eurocard-Mastercard. Les réservations s'effectuent uniquement par internet, soit via notre site albicasa.fr ou bien via des plateformes hôtelières. Les réservations sont effectives après le débit des frais de réservation. En cas de rejet l'appart hôtel annulera cette réservation. Par application de l'article 2102 du Code Civil, le client ne peut s'opposer à la rétention de ses bagages s'il refuse de payer. Le contrat entre le client et l'appart hôtel est réputé conclu dès que le client accède dans l'enceinte de l'appart hôtel. Un numéro de carte bancaire sera exigible en tant que garantie. Le tarif des chambres est établi à la journée. Le défaut de paiement entraînera l'expulsion immédiate du client sous réserve de poursuites judiciaires pour le règlement de son dû. En cas de contestation, la compétence sera attribuée à M. le Juge des référés du tribunal Civil d'ALBI.

Article 3 : Annulation / modification de réservation

En cas de modification ou d'annulation de réservation, tout client est tenu de prévenir 30 jours avant. Faute par le client d'avertir dans les délais ci-dessus, l'acompte restera acquis à l'appart hôtel. Toute location commencée est due en entier.

Les retards à l'arrivée ou les départs anticipés ne peuvent en aucun cas donner lieu à un remboursement. En cas de non-présentation, l'appart hôtel exige 100% du séjour et aura la possibilité de relouer la chambre. En cas de modification pendant le séjour l'hôtel exige 100% du séjour. IMMOAPPART a la possibilité de relouer une chambre sans délai dans les conditions suivantes : Annulation par le client, Modification de la réservation par le client, Non présentation du client, Erreur par le client lors de la prise de réservation, sur les dates, la quantité de chambres ou le type de chambre.

Article 4 : Immeuble et Parking

L'appartement est dans un immeuble situé en retrait du 194 avenue Gambetta 81000 ALBI.

L'entrée du parking est dans une impasse située en face le magasin H&H. Au bord de l'avenue il n'y a que la boîte aux lettres ALBICASA. L'immeuble se situe au fond de l'impasse.

Le parking privé est à votre disposition tout le long de l'impasse, ainsi que devant l'immeuble. Afin que tout le monde est de la place, merci de vous garer le plus correctement possible.

Article 5 : Gestion d'accès

L'appartement est disponible via un code d'accès. Le code est fourni par l'hébergeur la veille de l'arrivée du client entre 16h et 18h. Nous vous conseillons si vous n'avez pas reçu les codes d'appeler la standard téléphonique la veille avant 19h30. Pour les réservations de dernières minutes les codes sont transmis 15min après votre réservation. Si vous ne recevez pas le code après 15min, merci d'appeler le numéro d'urgence. Les

codes d'accès sont personnels et ne doivent pas être communiqués à d'autres personnes que celle qui héberge dans l'appart hôtel.

Ce code est valable pour la porte de l'immeuble et pour la porte de l'appartement.

Concernant l'ouverture des portes : après avoir fait le code sur le clavier, le bouton passe du rouge au vert, à ce moment-là tirer un peu la porte vers vous puis pousser la porte pour ouvrir (ou l'inverse pour la porte d'entrée du rez de chaussée).

Article 6 : Entrées aux appartements

A son arrivée, le client ne peut pas exiger d'occuper l'appartement avant 16 heures. La location à la nuit cesse à 11h00, quelle que soit l'heure d'arrivée du client. Il n'y a pas de service de bagagerie.

L'appartement est situé au rez de chaussée si le numéro de l'appartement commence par un 0 (par exemple 001) et il se situe au 1er étage s'il commence par un 1 (par exemple 101).

L'hébergeur a la liberté de ne pas recevoir :

- les clients dont la tenue est indécente et négligée,
- les clients ayant un comportement bruyant, incorrect, alcoolisé,
- les clients dont le comportement est contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

Toute personne désireuse de loger à l'hébergement ALBICASA-IMMOAPPART est tenue de faire connaître son identité et celle des personnes qui l'accompagnent.

Toute réclamation sur la qualité des prestations fournies doit être présentée à IMMOAPPART sur-le-champ.

Toute réclamation effectuée après avoir utilisé sciemment l'appartement alors que le problème était présent auparavant ne pourra pas être pris en considération.

Article 7 : Occupation des appartements

Le client ne peut introduire dans l'appartement des tierces personnes non connues par l'hébergeur, sauf autorisation de ce dernier. De même, le client ne peut louer un appartement pour un nombre de personnes supérieur à celui prévu par les règlements en vigueur.

Les enfants sont sous l'entière responsabilité du client. Aucun lit d'appoint n'est disponible.

Tout dommage ou nuisance causée volontairement ou involontairement devra être acquitté par la personne ayant réservé la chambre.

Article 8 : Nuisances et respect des autres clients

Le tapage, même diurne, est interdit. Le client causant du désordre ou du scandale sous quelque forme que ce soit, sera invité à quitter l'hôtel immédiatement et sans remboursement de son séjour. Dans l'intérêt de la tranquillité de l'établissement, tout bruit doit cesser entre 22 heures et 7 heures.

Pour le respect et le repos des autres clients, veillez à ne pas claquer les portes ni à faire trop de bruit, particulièrement entre 22h00 et 8h00. Tout bruit de voisinage lié au comportement d'un client ou sous sa responsabilité, pourra amener l'hôtelier à inviter le client à quitter l'établissement dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de la clientèle (art. R.1334-30 et R; 1334-31 du code de la Santé publique). Le tapage nécessitant le remboursement des clients en ayant subi les désagréments sera débité sur la carte de crédit des tapageurs.

Un appart hôtel est un lieu de repos. Tout commerce y est formellement interdit.

Afin de garantir à tous, le calme nécessaire, tout manquement à ces dispositions vaudra exclusion immédiate sans remboursement.

De ce fait, si vous avez le moindre problème concernant un voisin ne respectant pas le règlement intérieur, je vous demande de m'en informer au plus vite au 0610952021 afin de remédier au problème. De plus, si je ne pouvais répondre, je vous demande d'appeler le 17 afin d'une intervention de leur part. Cela est essentiel au bon fonctionnement de l'établissement.

Article 9 : Interdictions et sécurités

Pour des raisons de sécurité et pour le respect de chacun, il est formellement interdit de fumer dans tout l'immeuble de l'appart hôtel (y compris les chichas... et y compris dans les appartements). Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer, fumer dans l'immeuble de l'appart hôtel vous expose à une facturation supplémentaire de 90€ ou à des poursuites judiciaires.

Tout déclenchement intempestif de l'alarme incendie pour non-respect de cette disposition sera facturé 150€ pour frais de remise en service du système de sécurité incendie.

Les animaux ne sont pas tolérés dans l'immeuble. Les fêtes et les soirées sont strictement interdites.

Les parties communes sont sous vidéo surveillance.

Article 10 : Ménage et Entretien du coin cuisine

Nous sommes un appart hôtel et non un hôtel et de ce fait nous ne faisons pas le ménage pendant un séjour composé de plusieurs nuitées consécutives faites par un même client, que le séjour soit composé d'une ou plusieurs réservations. Pendant votre séjour, des draps et serviettes peuvent vous être échangé pendant le ménage des autres appartements soit entre 11h et 12h tous les jours.

Le ménage de sortie inclus dans le tarif de votre réservation est un ménage d'une durée maximale de 30 minutes. Cela inclus que :

- La vaisselle devra être lavé et rangé.
- Les draps, le tapis de bain et les serviettes devront être mis par terre.
- Les poubelles devront être sorties et mises dans les containers situées à l'entrée de l'immeuble.
- L'appartement devra être un minimum propre à votre départ

Si le ménage devait dépasser, des frais supplémentaires de 20 euros la demi-heure serait prélevée automatiquement sur la carte bancaire du client. Toute demi-heure entamée est dû.

Il est donc à la charge du client d'entretenir le coin cuisine mis à disposition. Tout objet perdu ou détérioré doit être signalé par mail durant le séjour ou le jour du départ et pourra être facturé.

Le frigo ne doit pas être débrancher afin d'éviter un écoulement de celui-ci qui pourrait endommager le sol. Cette manipulation rentrerait dans les dégradations occasionnées par le client.

Article 11 : Objets cassés ou perdus

Tout objet perdu ou détérioré doit être signalé par mail durant le séjour ou le jour du départ et pourra être facturé.

Il est interdit au client d'emporter un objet quel qu'il soit appartenant à l'appart hôtel : il doit avertir IMMOAPPART s'il s'aperçoit d'une méprise et le renvoyer, sous peine de voir l'objet lui être facturé.

Toute télécommande perdu ou cassé sera facturé. La télécommande de climatisation, de la télévision ou du volet électrique sera facturée chacune 60 euros.

Article 12 : Affaires oubliées

A votre départ, merci de bien vérifier si vous n'avez rien oublier dans le logement. Tout objet oublié, ne pourra pas vous être gardé ou envoyé.

Les objets laissés ou abandonnés, pourront être vendus dans les conditions prévues par la loi du 31 mars 1896.

Article 13 : Dégradation

Le client doit user de la chose louée en bon père de famille.

Les appartements mises à la disposition de nos clients sont vérifiés, fonctionnels et en bon état. Nos clients sont invités à signaler immédiatement à IMMOAPPART tout manquement.

En cas de problème, le client devra engager sa responsabilité civile. En cas de dégradation, l'hôtel se réserve le droit de facturer au client le coût de réparation ou de remplacement. Il en est de même pour toute infraction constatée après le départ du client, le montant des compensations sera débité sur la carte du client.

L'appart hôtel peut exiger en cas de dégradation volontaire ou involontaire de matériels, objets, meubles appartenant à l'hôtel le remboursement intégral avec une pénalité et dommages de 1000€ à 2000€.

L'appart hôtel peut exiger un forfait de ménage si la chambre est laissée dans un état qui sera jugé non convenable. En cas de détérioration de sol, mur plafond, literie, sommier, l'appart hôtel exigera le remboursement des dégâts avec un forfait minimum de 1000€ pour remise en état et pour ne pas pouvoir relouer les chambres.

De manière générale le client devra régler les dommages causés directement à l'hôtel. Il peut faire appel à son assurance (s'il souhaite se faire rembourser) pour tous les dommages volontaires ou involontaires qu'il causera pendant son séjour.

Tous nos appartements sont non-fumeurs. L'appart hôtel se réserve le droit de réclamer le montant d'une nuitée pour des frais de nettoyage supplémentaires au client qui fume dans son appartement. Si le client souhaite continuer à fumer à l'intérieur, il sera invité à quitter l'hôtel.

Le mobilier cassé sera facturé au client. Le montant facturé sera automatiquement prélevé sur la carte bancaire du client si elle est disponible, sinon le montant devra être réglé sans délais.

Article 14 : Responsabilités

La responsabilité de IMMOAPPART ne saurait être engagée en cas de vol tant dans les locations, les parkings ou les parties communes.

Article 15 : Information sur le fonctionnement

Le réseau WIFI :

Réseau : AHA

Mot de passe : 789456123

Informations sur les Pancartes ménage :

A votre arrivée, merci de mettre la pancarte de votre chambre en "indisponible pour le ménage". A votre départ, merci de mettre la pancarte sur "Disponible pour le ménage".

Informations relatives à la climatisation et au chauffage :

- Le mode climatisation : Prendre la télécommande et en visant l'unité intérieure Appuyer sur le bouton Allumer (la télécommande doit être en face l'unité intérieure) puis une première fois sur "MODE", puis une deuxième puis... jusqu'à ce que le flocon s'éclaire. Attendre 5 minutes avant que l'air ne souffle.

- Le mode chauffage : Prendre la télécommande et en visant l'unité intérieure Appuyer sur le bouton Allumer (la télécommande doit être en face l'unité intérieure) puis une première fois sur "MODE", puis une deuxième puis... jusqu'à ce que le soleil s'éclaire. Attendre 5 minutes avant que l'air ne souffle.

- Gestion de la puissance de l'air : Prendre la télécommande et en visant l'unité intérieure Appuyer une première fois sur "FAN", puis une deuxième puis... jusqu'à ce que 3 barres s'éclairissent pour avoir une puissance forte ou une seule barre pour avoir une puissance faible.

Information sur la plaque de cuisson :

- s'il y a notifié "LO" ou que les boutons ne fonctionnent pas, c'est que la plaque est verrouillée, pour la déverrouillée, appuyer et maintenir quelque seconde sur le bouton "cadenas" (deuxième bouton en partant de droite). Si cela ne fonctionne pas, ouvrez le tableau électrique et descendez puis remontez le disjoncteur notifié "PLA" soit plaque.

-Pour le fonctionnement : Allumer en appuyant sur le bouton "Allumer" puis sélectionner un foyer en appuyant sur le bouton correspond au foyer que vous souhaitez choisir, puis appuyer plusieurs fois sur le bouton + afin d'augmenter la température du foyer.

Information sur l'eau chaude :

Le logement étant un logement neuf, la construction devait respecter les normes thermiques. Pour cette raison l'eau chaude est un cumulus de 250 litres commun pour 5 appartements. Merci de bien vouloir ne pas tirer sur l'eau chaude plus que d'ordinaire afin que tout le monde puisse en bénéficier. Si vous n'aviez pas d'eau chaude, c'est qu'un voisin a trop tiré d'eau chaude, il vous faudra attendre une heure avant que l'eau redevienne chaude. De plus, les cumulus étant stockés au même endroit du fait de leur importante contenance, il se peut que dans certain appartement l'eau chaude mette un certain temps pour arriver.

Information sur les notices CLIM TV... (vous pouvez aussi les trouver sur internet) :
Les notices sont situées au-dessous de l'évier. Merci de les remettre en place après utilisation.

Article 16 : Avis et commentaires

Si vous avez un quelconque problème lors de votre séjour, merci de m'en tenir informer rapidement afin que je puisse y remédier rapidement. Cela évite que vous ayez une mauvaise image de l'établissement et que vous mettiez un mauvais avis. En effet les avis sont très importants pour nous car c'est grâce à cela que nous vivons mes salariés et ma famille.

En contrepartie, si vous êtes satisfait de votre séjour, merci de nous laisser un commentaire avec la note maximale afin de nous aider. En effet, nous insistons sur la note maximale, car il y a des opérateurs comme Airbnb qui sont en mesure de supprimer notre annonce (ceux qui implique que nous ne pouvons plus louer l'appartement) si la note est égale ou en dessous 4/5, ceux qui correspond à 8/10 sur Booking.

Article 17 : Renouvellement de nuitée – Même appartement

Une nouvelle réservation doit être effectué (éventuellement sur notre site albicasa.fr). Pour rester dans le même appartement une demande doit être effectué par mail à contact@albicasa.fr afin que le client souhaite rester dans le même appartement mais cette demande peut être refusé. Cette demande doit être effectué dans tous les cas au plus tard à 10h30 le jour du départ. Une réservation effectuée après cette heure-là sera considérée automatiquement comme une nouvelle réservation. C'est-à-dire que le client doit sortir avant 11h et réintégré le nouvel appartement (ou le même) qui lui sera attribué à compter de 16h.

Article 18 : Acceptation du règlement et conditions

Le règlement intérieur de l'appart hôtel s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur de l'hôtel. Le non-respect des dispositions ci-dessus entraîne la résiliation immédiate du contrat.

En cas de non-respect du règlement ci-dessus le client sera invité à quitter l'hôtel sans ne pouvoir exiger aucun remboursement.